

Résolution présentée par la délégation du

Costa Rica

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne le développement, la production, le déploiement et l'utilisation de systèmes d'armes autonomes létales (LAWS).

L'Assemblée Générale,

Considérant les progrès rapides des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes autonomes létales et les défis qu'ils représentent pour le respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire (DIH), le droit pénal international, les considérations éthiques et les exigences de la conscience humaine,

Constatant que le respect des principes du DIH exigerait des capacités qui ne sont actuellement détenues que par des humains et qu'aucun robot n'est susceptible de posséder dans un avenir proche, i.e. évaluer le contexte opérationnel, acquérir une conscience de la situation dans des scénarios de guerre et de conflit non structurés, et exercer de la compassion et du jugement approprié,

Reconnaissant que l'autonomie croissante des LAWS permettra à ces systèmes de décider de l'utilisation de la force contre les humains, de prendre des décisions de vie ou de mort soient prises par des algorithmes, et à raccourcir les cycles de temps entre la décision, le ciblage et l'engagement sans contrôle humain significatif,

Adressant à l'imprévisibilité, au manque de fiabilité, au biais de la programmation, à la faible compréhensibilité et au risque que ces systèmes d'armes soient hackés, par exemple l'utilisation d'information pour pénétrer non seulement les systèmes d'armes physiques, mais aussi les réseaux de commandement, de contrôle et de communication qui fournissent des informations aux systèmes autonomes, qui constituent également des menaces pour la paix et la sécurité internationales,

Décide de lancer des négociations en vue du développement d'un nouvel instrument international contraignant visant à interdire les systèmes d'armes totalement autonomes

- à réglementer le développement la production, le déploiement et l'utilisation de systèmes d'armes semi-autonomes, en assurant un contrôle humain significatif sur l'utilisation de la force
- d'exiger que la responsabilité et l'obligation de rendre compte des individus et des États soient assurées par le développement, la production, le déploiement et l'utilisation de systèmes d'armes semi-autonomes, i.e. tout le cycle de vie du système.

*Le texte français fait foi*